



PC.DEL/546/08/Rev.1

1 July 2008

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

1er juillet 2008

Déclaration liminaire de l'UE

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour la Présidence de l'UE que de s'adresser à cette sixième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité.

L'Union européenne accorde une grande importance à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Cette conférence offre un cadre essentiel pour le dialogue et les consultations entre toutes les parties prenantes, sur un pied d'égalité. Elle peut aussi servir d'encreinte pour l'examen d'idées et d'initiatives nouvelles sur la façon d'améliorer la sécurité dans la zone euro-atlantique. Elle fournit l'occasion d'analyser l'environnement de sécurité dans l'espace de l'OSCE, d'évaluer l'application des décisions de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme et le trafic illicite d'armes et de drogues ainsi que de faire le point sur la situation en ce qui concerne le dispositif de maîtrise des armements, les MDCS et le dialogue de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Des événements récents ont montré que l'alerte précoce, la prévention et la résolution des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit, y compris le recours aux instruments de l'OSCE, demeurent essentiels.

L'UE attache une grande valeur à la première dimension de l'OSCE et soutient activement la poursuite de son renforcement. Les questions politico-militaires et les problèmes de sécurité plus vastes dans la zone euro-atlantique sont de la plus haute importance pour l'UE, aujourd'hui peut-être plus encore que par le passé. Dans le cadre de l'OSCE, nous avons institué tous ensemble un réseau sans égal de traités, d'engagements, de décisions, de normes et de mesures sur le désarmement conventionnel et la maîtrise des armements et sur les mesures de confiance et de sécurité. Ce dispositif a favorisé la sécurité

PCOFW2488

ue2008.fr

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'OSCE
PERMANENT REPRESENTATION OF FRANCE TO THE OSCE
Schwarzenbergplatz 16, 1010 Vienna, Austria • Tel : +43 1 501 82 0 • Fax : +43 1 501 82 502
e-mail : france-osce@org-france.at



- 2 -

et la stabilité en Europe en accroissant la confiance et la transparence entre les États participants, et constitue un vaste acquis indispensable pour la sécurité européenne.

L'UE considère la mise en œuvre intégrale et transparente de toutes les normes et mesures convenues, de même que la promotion des meilleures pratiques, comme des objectifs clés de l'OSCE. Nous prenons acte avec satisfaction des travaux menés actuellement au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), en application de la Décision No 3/07 adoptée par le Conseil ministériel à Madrid, qui charge le Forum de présenter, avant la réunion du Conseil ministériel prévue à Helsinki, des rapports intérimaires au sujet notamment des armes légères et de petit calibre (ALPC), du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, des accords de maîtrise des armements et des MDCS. La mise en œuvre et le renforcement de l'acquis impressionnant des MDCS demeurent une des principales priorités. La lutte contre le fléau de l'accumulation et de la dissémination déstabilisatrices des ALPC et de leurs munitions constitue un domaine d'activité important. L'OSCE apporte une contribution unique dans le domaine de la gestion et de la sécurité des stocks grâce à son ensemble de normes, de guides des meilleures pratiques et d'activités de projets. L'importance qui s'attache à cet enjeu a été soulignée lors des récents travaux sur le transport d'ALPC et de munitions par voie aérienne.

Depuis 1990, le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) est parvenu à atteindre ses objectifs. Il a préservé et prouvé sa viabilité au cours d'une période de changements politiques fondamentaux qui a marqué le début d'une ère nouvelle de coopération et de sécurité en Europe. Le régime FCE reste une pierre angulaire de la sécurité européenne. Aussi l'UE engage-t-elle la Fédération de Russie à recommencer immédiatement à appliquer le Traité et à œuvrer avec les États concernés pour parvenir à un accord sur la base de l'ensemble de mesures parallèles, afin que nous puissions préserver ensemble les bienfaits du régime FCE, de manière à favoriser la sécurité de tous les États participants de l'OSCE.

La lutte contre le terrorisme demeure hautement prioritaire pour l'UE. Nous appuyons l'OSCE en la matière, notamment dans les domaines d'activité où elle peut apporter une valeur ajoutée avec le plus d'efficacité et qui cadrent avec la stratégie antiterrorisme de l'UE. Nous soulignons l'importance des résultats positifs obtenus par l'OSCE, notamment dans la promotion des instruments juridiques internationaux contre le terrorisme, la diffusion des bonnes pratiques, la sensibilisation et la mise en rapport des experts et des parties prenantes. L'UE réaffirme en outre fermement l'importance du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme.

ue2008.fr



- 3 -

L'Union européenne est résolue à favoriser le développement d'une gestion moderne des frontières dans l'espace de l'OSCE, grâce notamment à l'introduction des principes de la gestion intégrée des frontières et à la promotion de la coopération régionale ; elle participe activement à des programmes et projets relatifs à la sécurité et à la gestion des frontières en Europe orientale, en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. L'Union européenne se félicite des activités de l'OSCE visant à mettre en œuvre le Concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières, adopté par le Conseil ministériel en 2005. Nous notons avec satisfaction que la coopération entre l'UE et l'OSCE en matière de gestion des frontières s'est beaucoup intensifiée et a atteint un bon niveau. Une gestion efficace et moderne des frontières est cruciale en Asie centrale afin d'assurer une stabilité durable pour l'ensemble de la région. À cet égard, nous attachons une grande importance à la Conférence ministérielle sur la gestion des frontières et le contrôle des drogues en Asie centrale, qui doit être organisée conjointement par l'UE, l'OSCE et l'ONUSC à Douchanbé cette année. L'Union européenne considère l'engagement de l'OSCE en Asie centrale comme essentiel aux efforts visant à poursuivre la stabilisation de l'Afghanistan, conformément à la Décision ministérielle No 4/07.

L'UE se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour préparer la mise en œuvre de la Décision No 4/07 du Conseil ministériel sur l'engagement de l'OSCE en Afghanistan, qui complètent nos propres efforts en cours et ceux d'autres acteurs internationaux. L'UE soutient de longue date l'Afghanistan et joue un rôle de premier plan dans la stabilisation et la reconstruction du pays, dans le cadre d'une approche globale qui comprend un vaste engagement dans les domaines de la reconstruction civile, de la gouvernance et de l'état de droit, y compris en matière de police, au travers de la Mission de police de l'UE (EUPOL Afghanistan). Cette approche prévoit également un soutien au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public, à la réforme de la justice, ainsi qu'à la gestion des frontières (BOMBAF) et à l'administration des douanes.

L'UE s'est engagée à contribuer à la prévention des conflits en recourant à une vaste gamme d'instruments, comme mentionné dans la Stratégie européenne de sécurité de 2003. L'UE tient compte des mécanismes existants de prévention des conflits qui sont à la disposition de l'OSCE et souhaiterait qu'il en soit fait un meilleur usage.

Concernant le conflit transnistrien, l'UE soutient sans réserve les efforts qui se poursuivent en vue de trouver un règlement politique durable sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie. Nous sommes confortés par les récents progrès accomplis dans le dialogue entre Chisinau et Tiraspol, et invitons toutes les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire à la reprise du processus de négociation dans le format à « 5+2 », qui demeure le cadre le plus approprié.

ue2008.fr



- 4 -

Dans le même temps, l'UE regrette que peu de progrès aient été accomplis en vue de parvenir à un règlement pacifique des conflits prolongés dans les régions d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie en Géorgie. Nous appelons les parties au conflit en Ossétie du Sud à reprendre les pourparlers et à tirer parti, d'une façon constructive, de tous les formats de négociation – y compris du GCC et des délégations autorisées, ou de tout autre format convenu – afin d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité du processus de règlement du conflit. Les incidents récents survenus dans la zone du conflit ont démontré une fois de plus la nécessité d'appliquer les mesures de démilitarisation convenues et de la coopération entre les organismes chargés de l'application de la loi et des mesures de confiance en général. Nous tenons à saisir cette occasion pour demander de nouveau à tous les États participants de faire preuve de la souplesse nécessaire afin de permettre de parvenir rapidement à un accord sur le déploiement de huit observateurs supplémentaires au sein de la mission. Cela aiderait à assurer les conditions nécessaires à la réalisation du programme de relèvement économique en Ossétie du Sud, auquel l'UE est le plus important contributeur. Nous encourageons toutes les parties prenantes à participer à des discussions constructives pour contribuer à la mise en œuvre pratique des projets.

S'agissant de l'Abkhazie, l'UE est sérieusement préoccupée par la récente série d'événements qui ont conduit à un regain de tensions entre la Géorgie et la Fédération de Russie. Nous nous félicitons du recours à tous les mécanismes existants de l'OSCE en soutien au processus de paix dirigé par l'ONU. Il est à présent indispensable de réduire le risque d'une nouvelle escalade, de modérer le discours public et de s'abstenir de provocations ou de toute action unilatérale qui pourraient mener à une détérioration de la situation. Nous accueillons avec satisfaction l'initiative de paix relative à l'Abkhazie présentée par le Président géorgien, ainsi que les pourparlers directs entre les parties, en espérant qu'ils contribueront à un dialogue constructif sur la question.

Pour ce qui est du conflit du Haut-Karabakh, l'UE se félicite de la réunion entre les Présidents arménien et azerbaïdjanais qui a eu lieu le 7 juin à Saint-Pétersbourg, mettant un terme à l'interruption de six mois dans le processus de négociation. L'UE est heureuse que les parties se soient engagées à poursuivre les négociations sur la base du document que les représentants au niveau politique des trois coprésidents ont officiellement transmis lors de la Réunion du Conseil ministériel à Madrid aux Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères, pour examen par leurs Présidents.

L'UE réaffirme son soutien sans réserve à l'action des coprésidents du Groupe de Minsk en vue de parvenir à un règlement du conflit du Haut-Karabakh et salue leurs efforts continus visant à surmonter les divergences qui demeurent entre les parties. L'UE demande

ue2008.fr



- 5 -

de nouveau à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan de prendre les décisions qui s'imposent pour parvenir à débloquer la situation, en approuvant les Principes de base proposés, et de se mettre d'accord sur une solution mutuellement acceptable au conflit, élaborée conformément à ces principes.

La Norvège, l'Islande, les pays candidats Turquie et Croatie¹, les pays du Processus d'Association et de Stabilisation et les potentiels pays candidats Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Albanie ainsi que la République de Moldavie s'alignent avec cette déclaration.

¹ La Croatie continue de faire partie du processus de Stabilisation et d'Association.

ue2008.fr